

Séance du 16 DECEMBRE 2024

Nombre de
 conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	09/12/24

L'an deux mille vingt-quatre, le seize Décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC FARGUES Alain, FELIX Dimitri, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane.

Absents/excusés : FOUQUET Camille, TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT), MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA)

Secrétaire de séance :

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
 CM20241612-04

OBJET

*Transfert
 compétence
 assainissement
 collectif au
 SIAEPA au
 01/01/2025*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Planioles est adhérente au SIAEPA Camburat Planioles pour la compétence eau potable.

Il rappelle la délibération du 23 septembre 2024 permettant au SIAEP CAMBURAT PLANIOLES de prendre la compétence assainissement collectif dite « compétence à la carte ».

Vu l'arrêté N° SPF-2024-014 en date du 6 décembre 2024 portant la modification des statuts du SIAEP Camburat-Planioles qui prend la compétence optionnelle « assainissement collectif ».

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence assainissement collectif communal vers le SIAEPA CAMBURAT PLANIOLES à compter du 01 Janvier 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'adhérer et de transférer au SIAEPA CAMBURAT PLANIOLES la compétence assainissement collectif de la commune de Planioles à compter du 01/01/2025.
- Autorise Mr le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce transfert.

*Acte rendu exécutoire
 après dépôt
 en Sous-Prefecture
 le 17 Décembre 2024
 et publication ou
 notification
 du 17 Décembre 2024*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme, le 16 Décembre 2024

Le Maire,
 Guy LACOUT.

